

CAF = ENCAISSEMENTS - DÉCAISSEMENTS

MÉTHODE ADDITIVE :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

+VALEUR COMPTABLES DES ACTIFS CÉDÉS
-PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS

+DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
-REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

MÉTHODE SOUSTRACTIVE :

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

+ Autres produits d'exploitation
- Autres Charges d'exploitation

+ Produits Financiers (a)
- Charges Financières (b)

+ Produits Exceptionnels (c)
- Charges Exceptionnelles (d)
- Participation des Salariés
- Impôts sur les Bénéfices (IS)

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

notes :

(a) sauf reprises sur provisions.

(b) sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers.

(c) sauf : - produits des cessions d'immobilisation,
- reprises sur provisions exceptionnelles.

(d) sauf : - valeur comptable des immobilisations cédées,
- dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels.

CHARGES

PRODUITS

CHARGES
DÉCAISSÉES

PRODUITS
ENCAISSÉS

CAF

exclue par principe	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS CÉDÉS
charges non décaissées	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

RÉSULTAT

exclus par principe	PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS
produits non encaissés	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS